



**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception: 03/05/2018	Dossier complet le: 03/05/2018	N° d'enregistrement: 2018-6558
1. Intitulé du projet		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Commune de THOURON	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	GENDILLOU Jean-Jacques	
RCS / SIRET	21871270600010	Forme juridique Collectivité
<i>Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1</i>		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>	
47a	défrichage d'une surface entre +0,5ha et -25ha	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
défrichage de 8ha32a48ca de la parcelle C1145, C1144 en vue de la réalisation d'une partie constructible et d'une zone de loisirs.		

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est la construction de maisons d'habitation sur la partie haute et la création d'une zone paysagère de loisirs et promenade sur la partie basse.

4.3 Décrivez sommairement le projet**4.3.1 dans sa phase travaux**

Le défrichement est réalisé par arrachage des souches résiduelles de la tempête de 1999

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucune phase d'exploitation concernant le défrichement

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

demande de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le galacher
87440 THOUYRON

Coordonnées géographiques¹

Centre du Terrain
Long. 1°13'02.76" Est Lat. 45°52'36.02" Nord

Pour les catégories 3° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10° 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Empty text box for project details.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	450m du château de Thouron " Edifice protégé "

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles			
6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :			
Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources			
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Projet relié à un assainissement collectif.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet est cohérent avec le développement du Bourg, s'inscrit dans le plus grand respect du P.L.U. de la commune. Il n'engendre aucune nuisance visuelle, sonore, olfactive, géologique ou sanitaire ; ce qui nous laisse penser qu'il n'a pas à faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Divers documents réalisés pour le permis d'aménager

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

THOURON

le.

24/04/2018

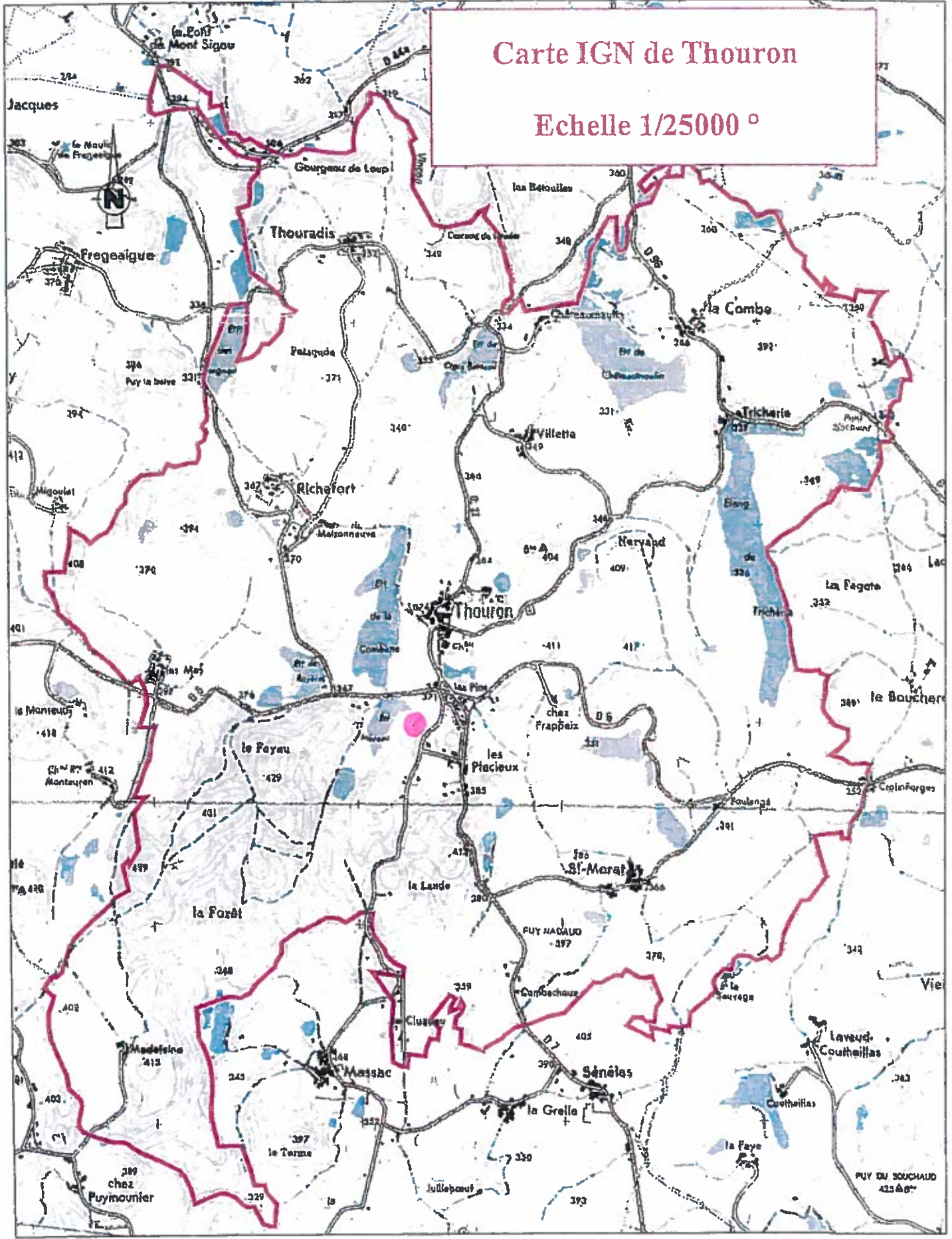
Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



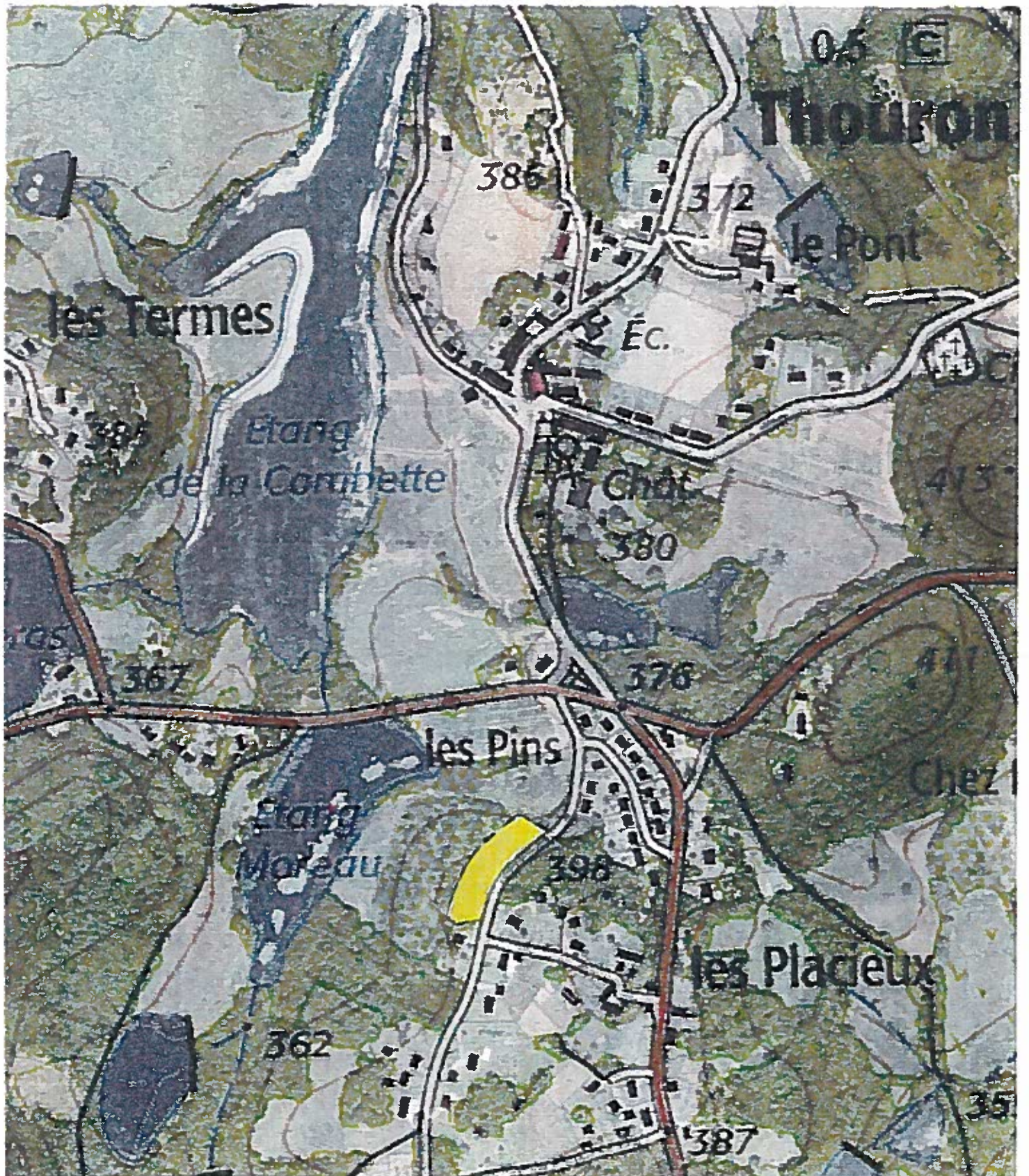
Carte IGN de Thouron

Echelle 1/25000 °



PA1- Plan de situation

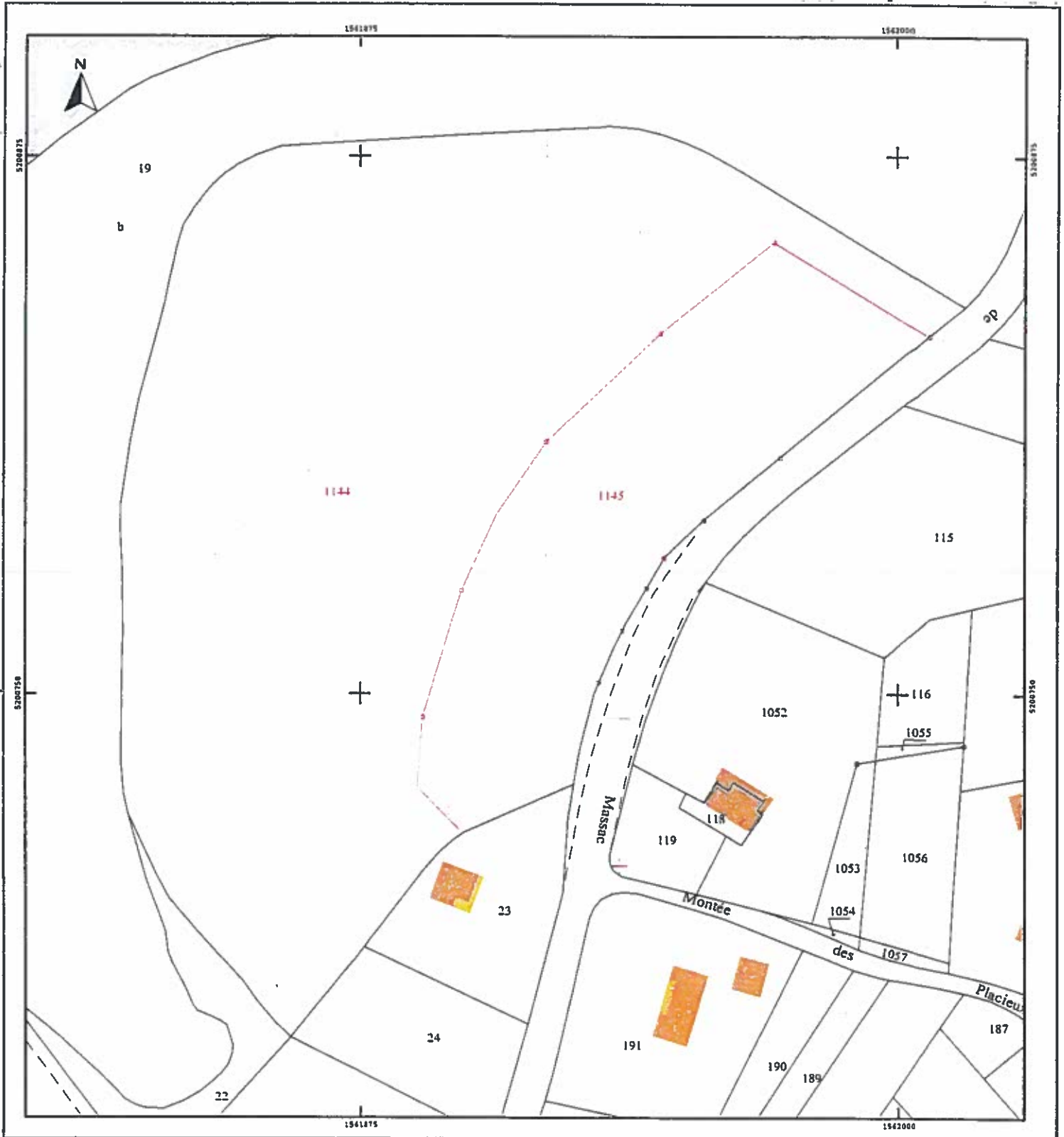
1/6250



Extrait Cadastral

1/1250

Parcelle C n°1145 (6072m²)



ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

• Généralité :

Le présent projet d'aménagement concerne la réalisation d'une opération de lotissement pour la commune de Thouron (Haute-vienne) dans le respect des objectifs du développement durable.

• Délimitation :

L'emprise du terrain est délimitée à l'Est par la voie communale (route de Massac), au Nord et à l'Ouest par une zone naturelle et au sud par une propriété bâtie. Localisés dans un secteur d'habitat, les cinq lots sont directement accessibles depuis la route de Massac.

• Surface et topographie :

Le terrain a une superficie de 6 072 mètres carrés. Le site s'organise selon une pente déclinant du Sud vers le Nord. Le point d'altitude le plus élevé se situe à 385.28 mètres au Sud du terrain et le point d'altitude le plus bas à 367.61 mètres au Nord du terrain. Soit une pente variable comprise entre 7 et 20 %.

• Hydrographie :

Il n'y a pas de réseau hydrographique identifié sur le site. Un étang existe à l'Ouest du site : l'étang Moreau. Le projet n'aura aucun impact sur cet élément hydrographique.

• PLU :

Le terrain est situé en zone AUct. Cette zone comprend les secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation à court terme. La propriété est cadastrée section C numéro 1145.

• Environnement paysager et architectural :

Situé à une distance d'environ 600 mètres du centre bourg et de ses équipements, le terrain se trouve au sud de la commune, à proximité immédiate du village des Placieux et du lotissement des Pins. Il est situé dans le périmètre de protection modifié d'un monument historique (château de Thouron). Le site offre des points de vue intéressants, accentués par une topographie marquée vers des espaces boisés et des espaces naturels de qualité. Le STAP87 (Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine) formulera un avis sur toutes les demandes de travaux dans ce périmètre protégé.

PRÉSENTATION DU PROJET

• L'aménagement du terrain :

Le projet de lotissement communal est constitué de 5 lots destinés à la construction d'habitations. L'urbanisation de ce site est cohérente avec les orientations générales concernant l'habitat définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU.

De part sa situation, en liaison avec le lotissement des Pins (bâti à caractère pavillonnaire) et le village des Placieux (bâti à caractère pavillonnaire et bâti traditionnel), le projet de lotissement complète l'urbanisation du bourg dans ce secteur d'habitat et permet une utilisation raisonnée de l'espace en continuité avec le tissu existant.

Équipements et raccordements aux réseaux :

Des travaux pour l'aménagement de la route de Massac sont en cours. Les branchements (réseau eau potable, assainissement, eaux usées, électricité, éclairage public, téléphone) seront laissés en attente en limite des lots. Les branchements de chaque construction se fera obligatoirement en souterrain depuis le regard et les coffrets en attente. Il n'est donc pas prévu de travaux propres au lotissement, ni d'équipements communs à réaliser. Les travaux nécessaires à la réalisation du lotissement sont décrits dans le programme des travaux. Le raccordement interne au lot jusqu'au bâtiment sera à la charge de l'acquéreur du lot.

• Composition et organisation du projet :

Le lotissement s'intègre dans l'aménagement global du secteur et poursuit l'aménagement commencé depuis de nombreuses années sur une partie de la voie communale (route de Massac) avec notamment le lotissement des Pins.

L'organisation du bâti se fera le long de la route de Massac. Les nouvelles constructions seront implantées en ordre discontinu en cohérence avec l'évolution urbaine de la zone.

• Organisation et aménagement des accès au projet :

L'accès à chaque lot se fera directement depuis la voie communale (route de Massac).

• Traitement des parties du terrain situées en limite du projet :

Le traitement des espaces privatifs sera réalisé par les futurs constructeurs. Les typologies des clôtures et les modes de traitement resteront simples et seront conformes au règlement du lotissement (document PA10).

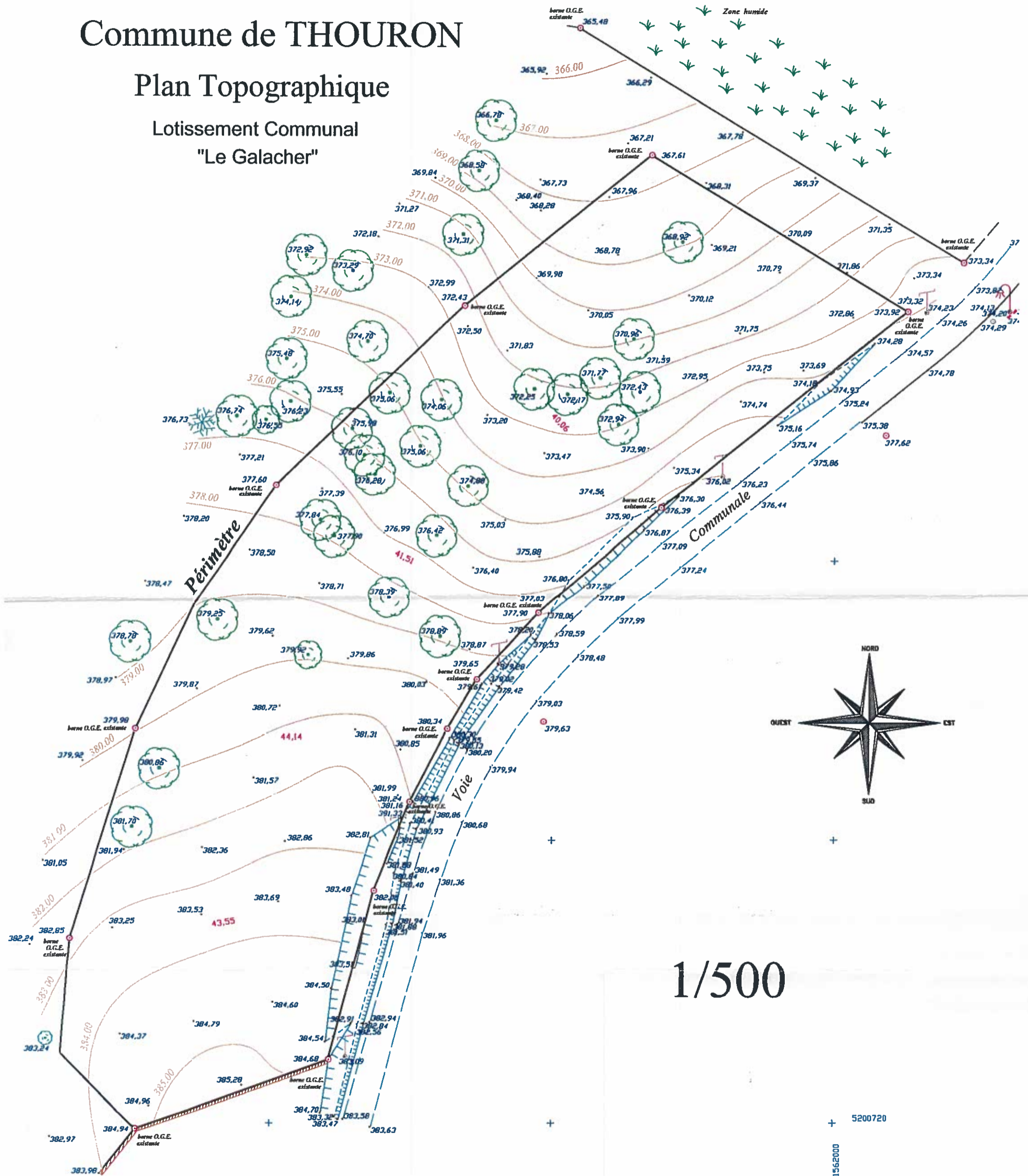
• Équipements à usage collectif et notamment ceux liés à la collecte des déchets :

Il n'est pas prévu d'équipements à usage collectif pour l'opération. En absence d'aire de stockage spécifique des ordures ménagères, le ramassage des ordures se fera au droit de chaque parcelle.

Commune de THOURON

Plan Topographique

Lotissement Communal "Le Galacher"



1/500

Dressé et dessiné par B. GEHL Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G. à BELLAC en mai 2017

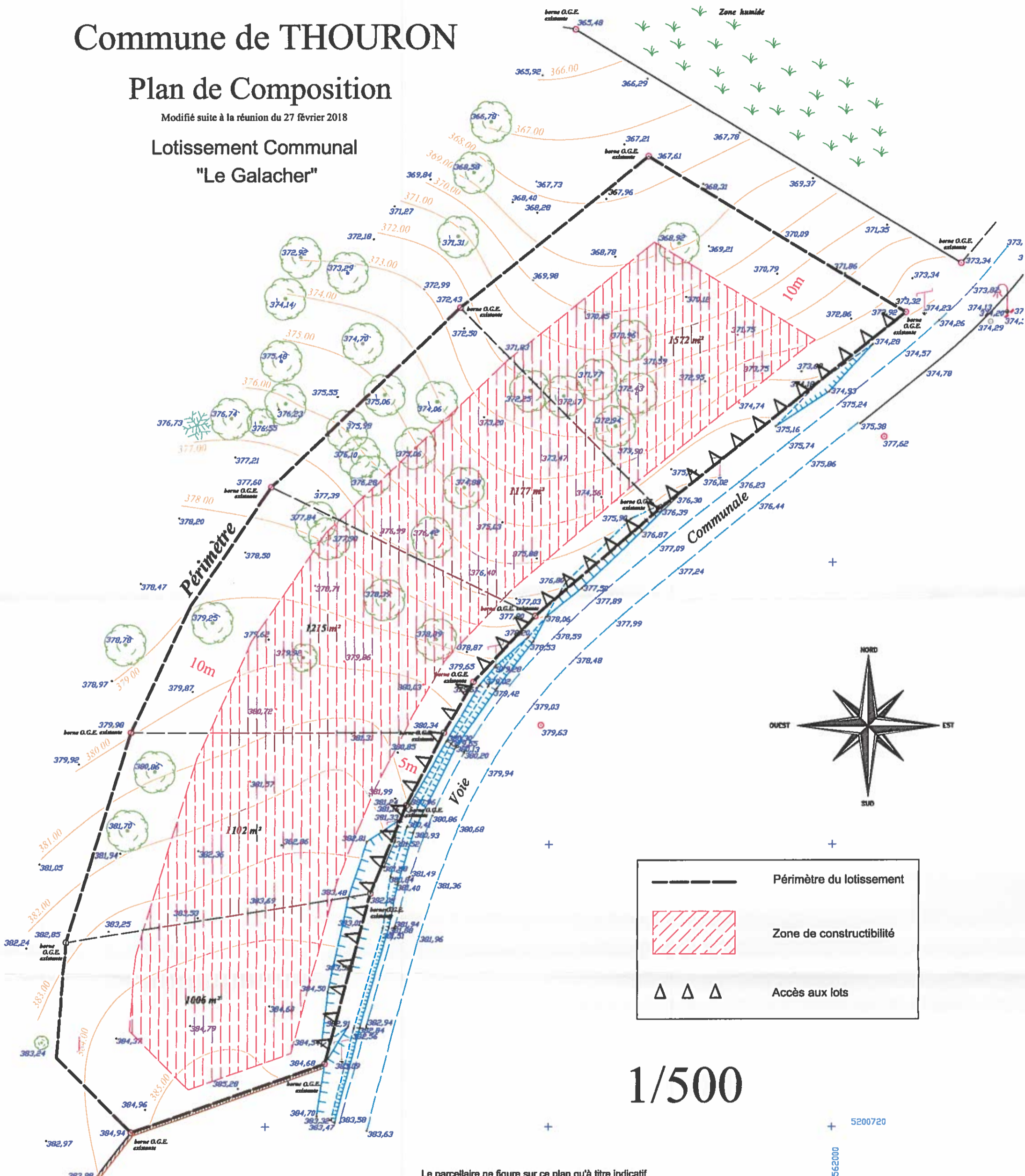
PA3

Commune de THOURON

Plan de Composition

Modifié suite à la réunion du 27 février 2018

Lotissement Communal "Le Galacher"



	Périmètre du lotissement
	Zone de constructibilité
	Accès aux lots

1/500

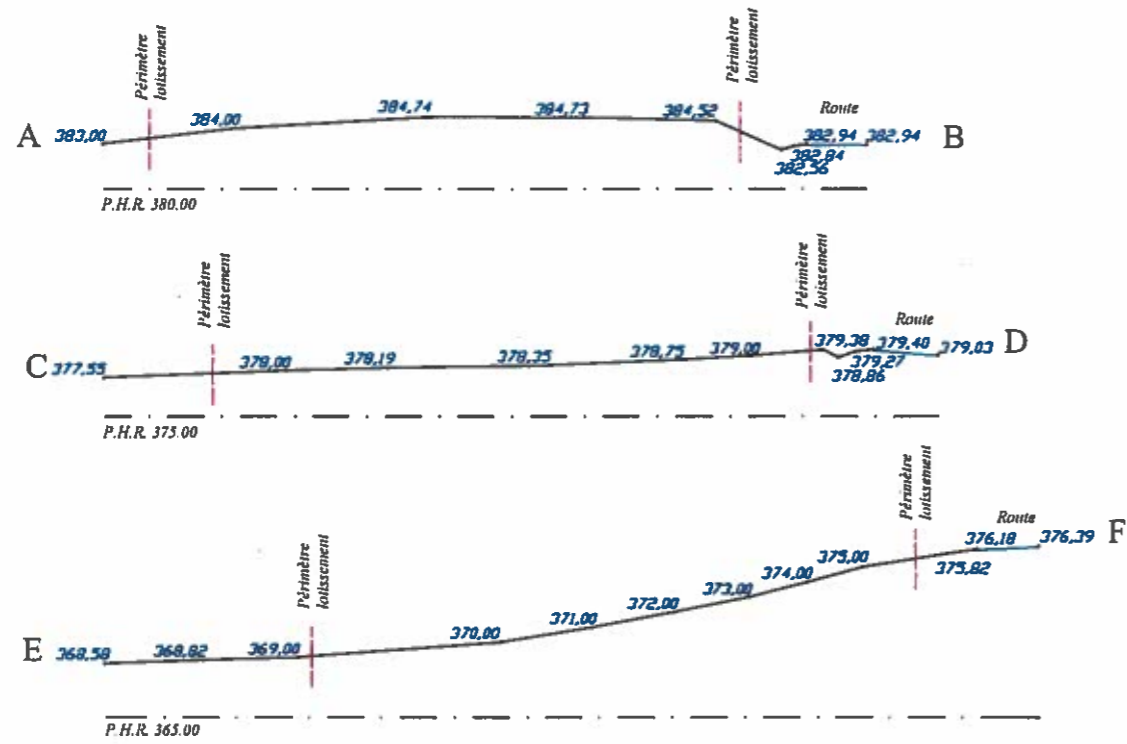
Le parcellaire ne figure sur ce plan qu'à titre indicatif

Dressé et dessiné par B. GEHL Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G. à BELLAC en octobre 2017

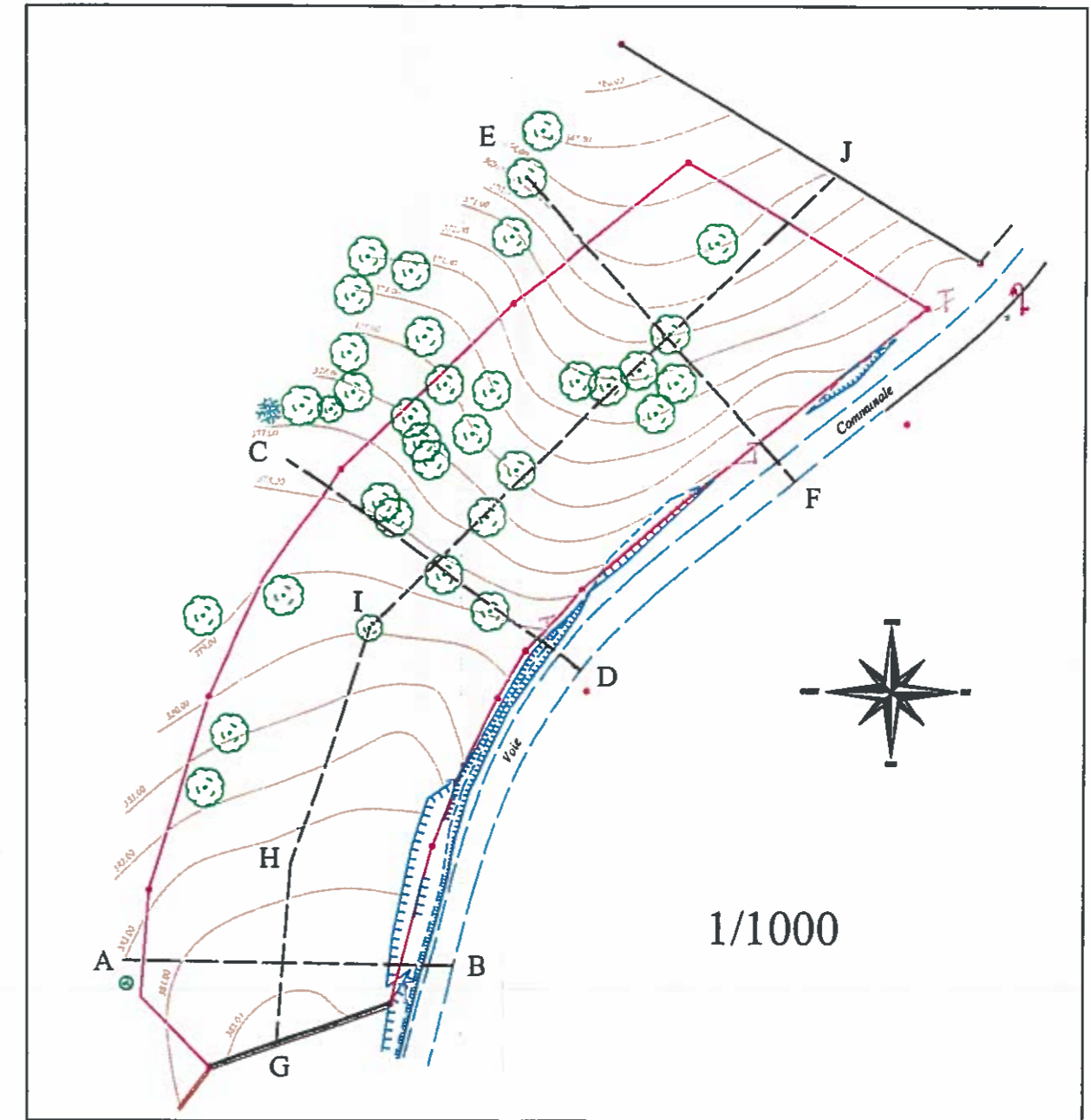
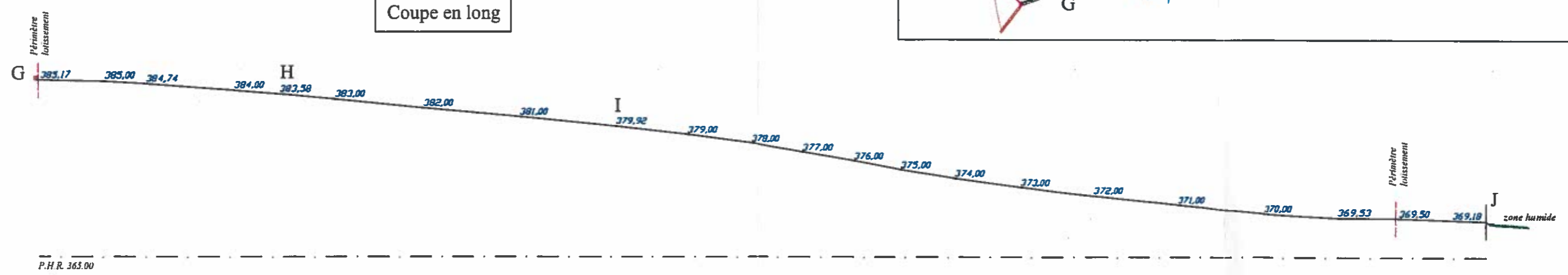
PA4

Commune de THOURON Lotissement Communal "Le Galacher"

Coupes en travers



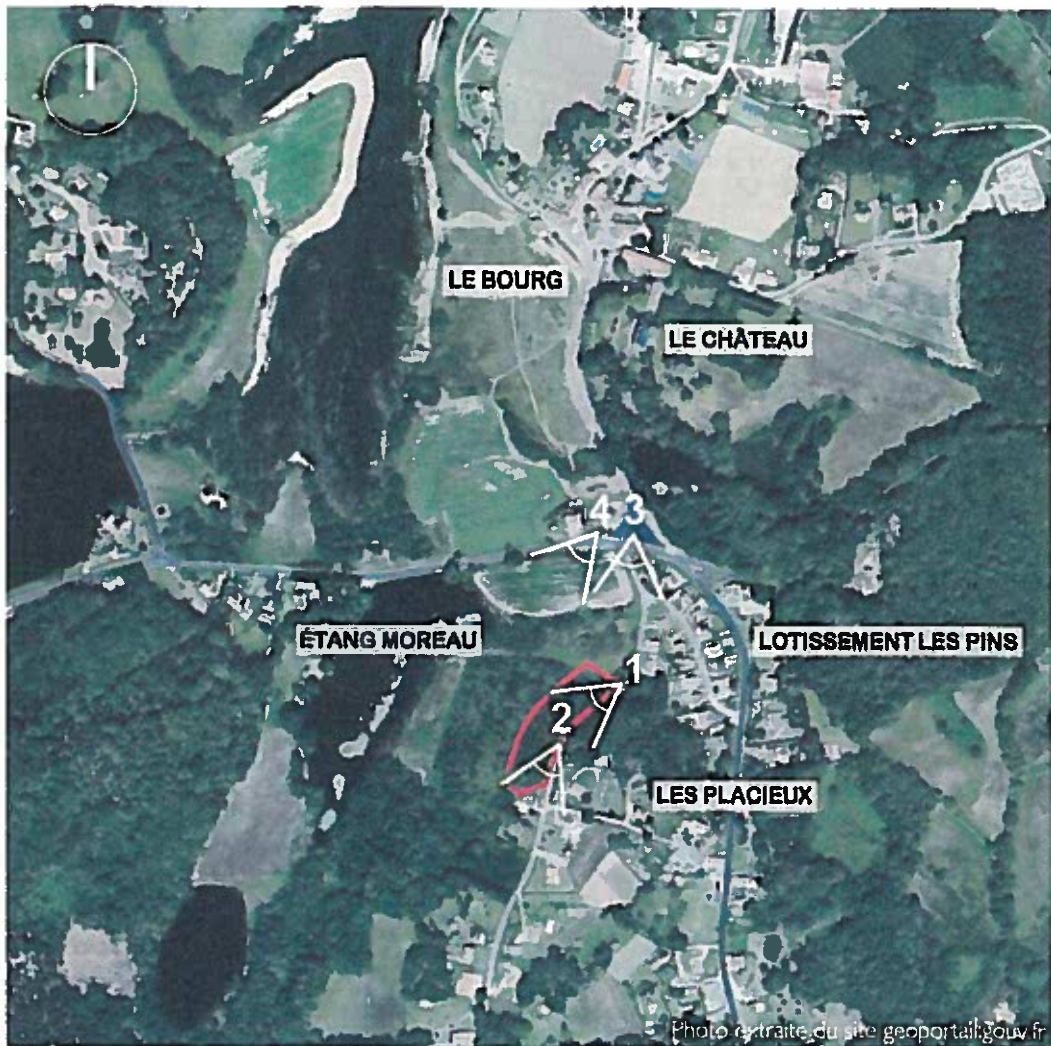
Coupe en long



1/500

COMMUNE DE THOURON
LOTISSEMENT COMMUNAL "LE GALACHER"
DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER
C. PETIT & E. FEBVRE architectes, B. Gehl géomètre expert

PA6/PA7



LÉGENDE :

 Emprise parcellaire du lotissement

 Prise de vue

LOCALISATION DES PHOTOGRAPHIQUES

COMMUNE DE THOURON
LOTISSEMENT COMMUNAL "LE GALACHER"
DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER
C. PETIT & E. FEBVRE architectes, B. Gehl géomètre expert

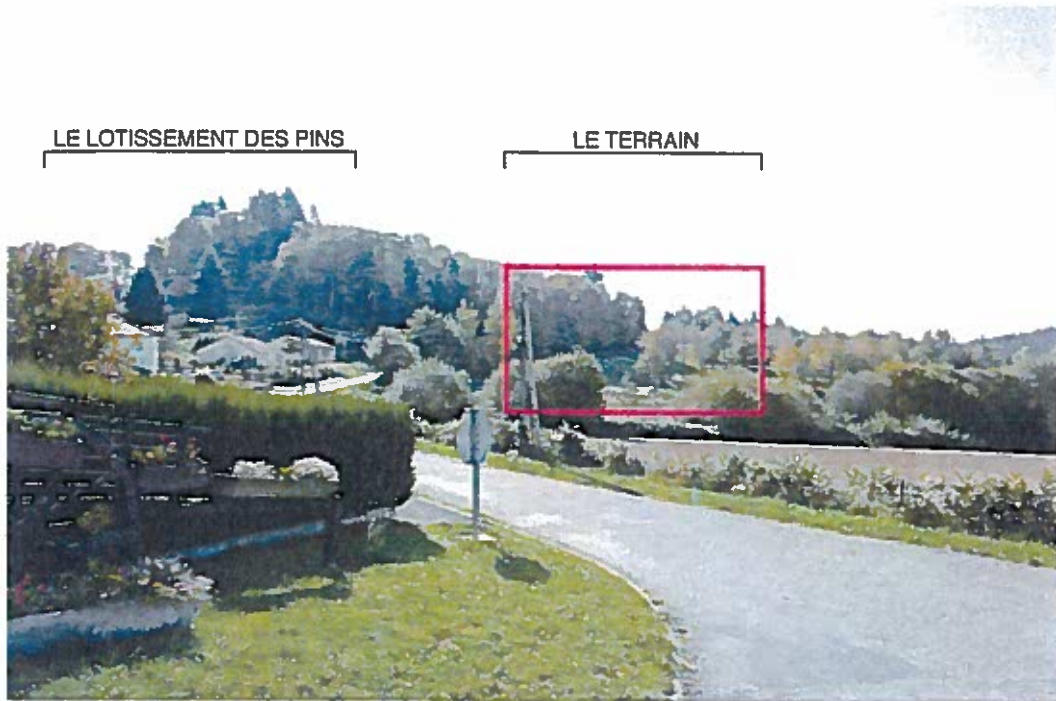
PA6



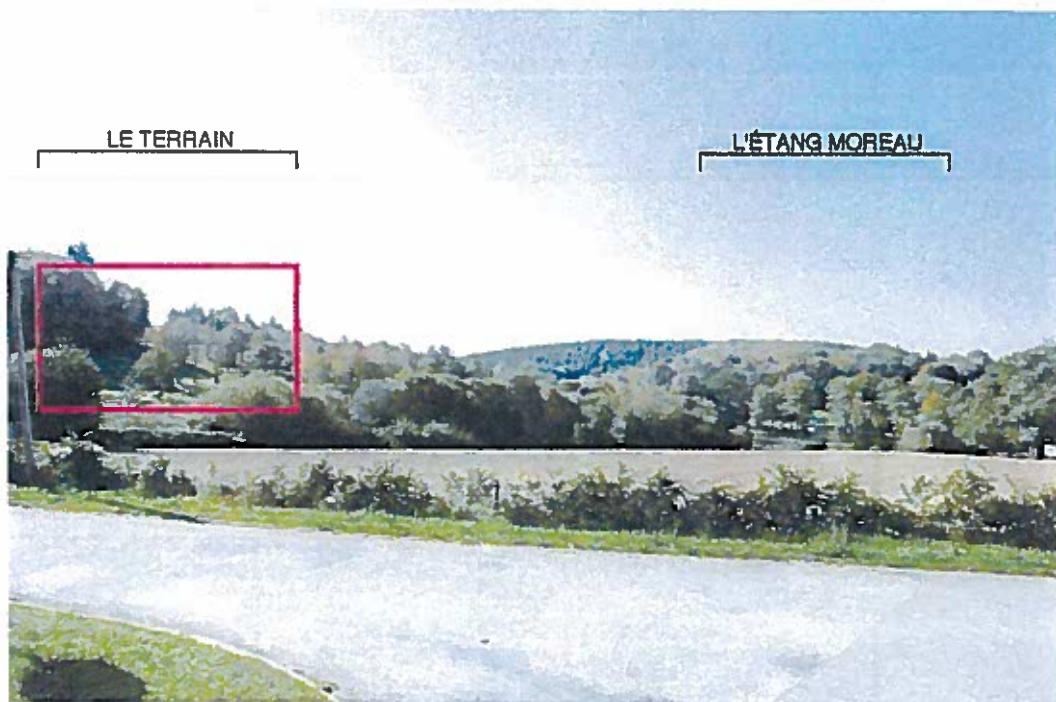
Vue 1 : prise de vue depuis la route communale



Vue 2 : prise de vue depuis la route communale



Vue 3 : prise de vue depuis la route départementale

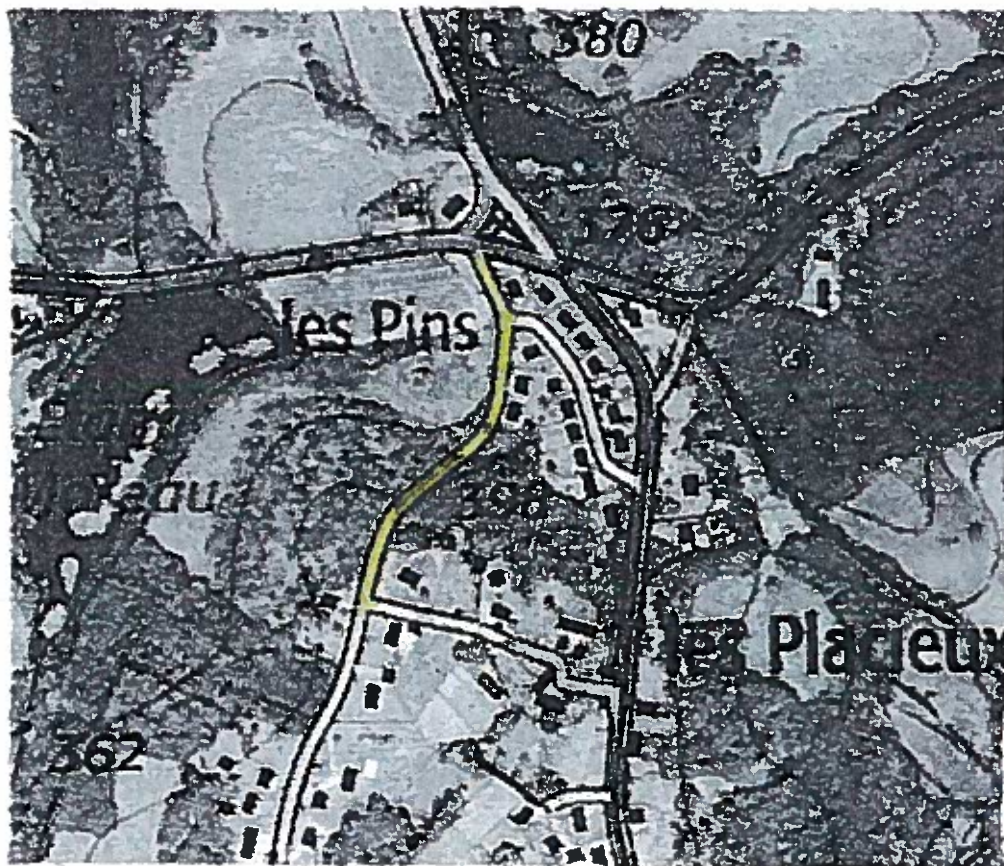


Vue 4 : prise de vue depuis la route départementale

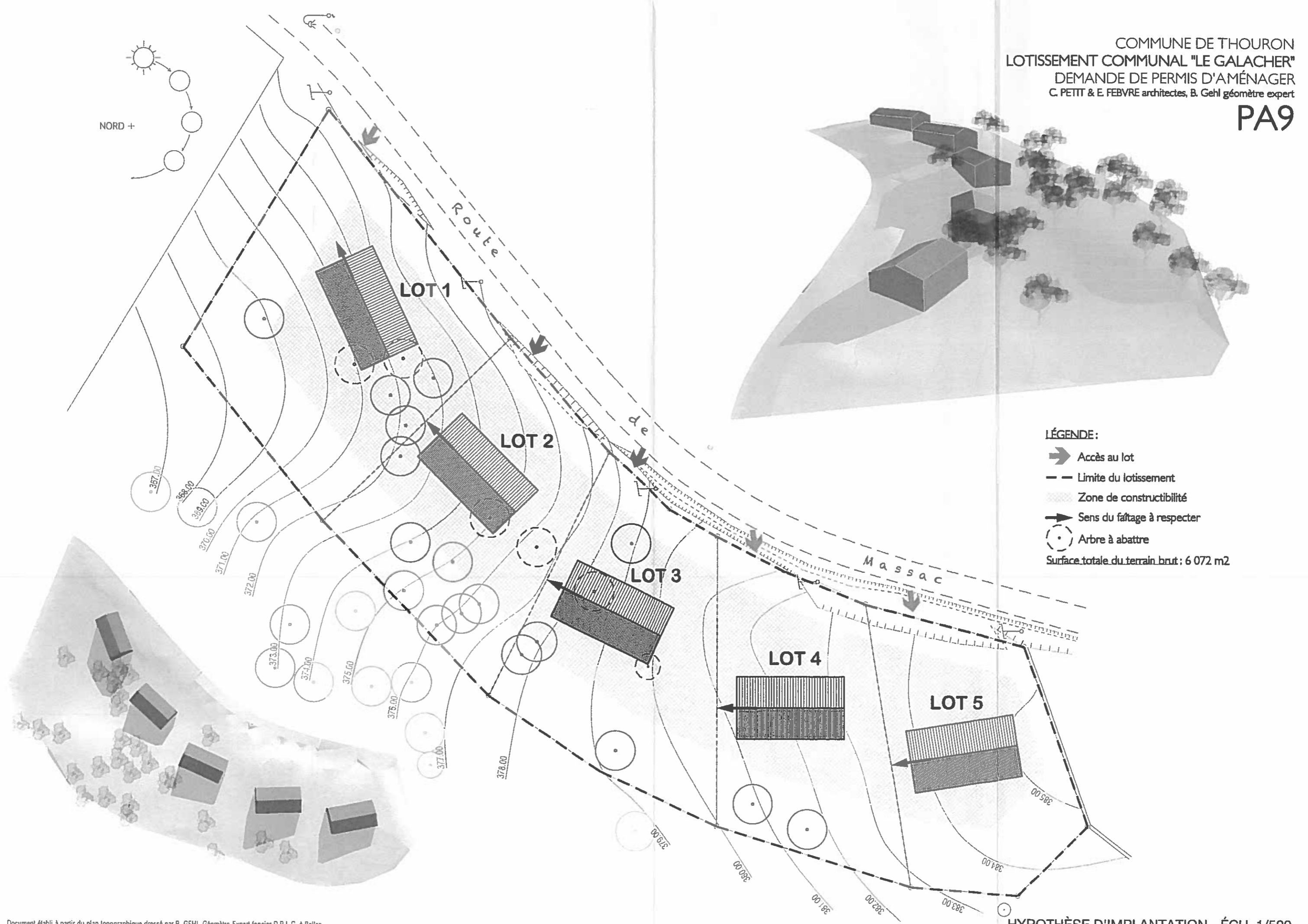
PA8 – Notice relative aux travaux

Des travaux sont actuellement en cours pour l'aménagement de la route de Massac. (dossier établi par l'ATEC 87 en juillet 2016)

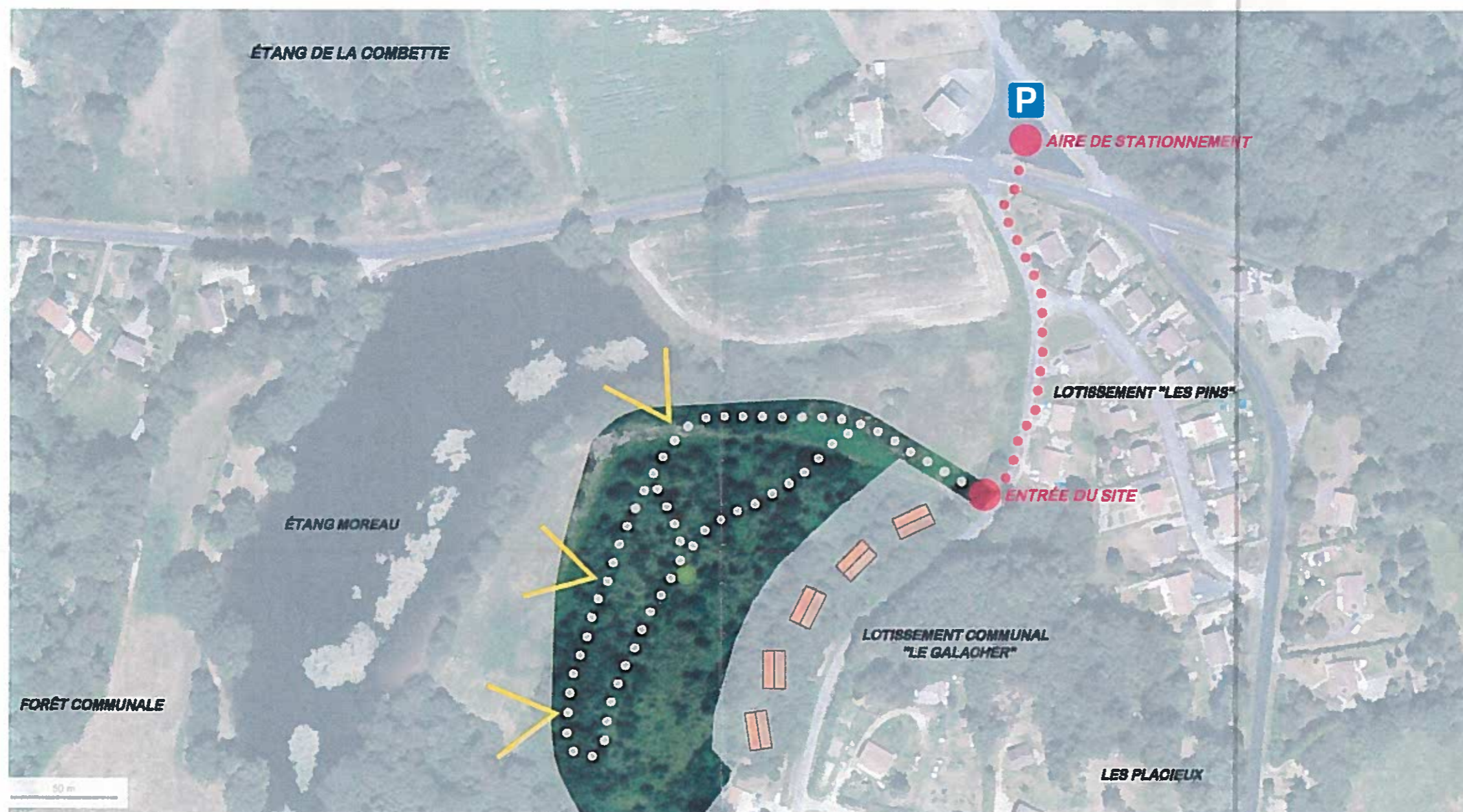
Ces travaux s'étendent sur un tronçon qui démarre de la Route Départementale n°5 jusqu'à la route des Placieux. Au passage devant le terrain actuellement à lotir, il est déjà prévu de laisser des branchements en attente (Assainissement, eau, électricité, éclairage public, téléphone). Il n'y a donc pas de travaux propres au lotissement, ni d'équipements communs à réaliser.





En ce qui concerne la défense incendie, le point d'eau incendie le plus proche est situé à l'angle de l'Allée des Pins et de la route de Massac. Par un courrier en date du 24 août 2017, le SDIS considère que ce point d'eau "peut tout à fait assurer la défense extérieure contre l'incendie de ces futures habitations"

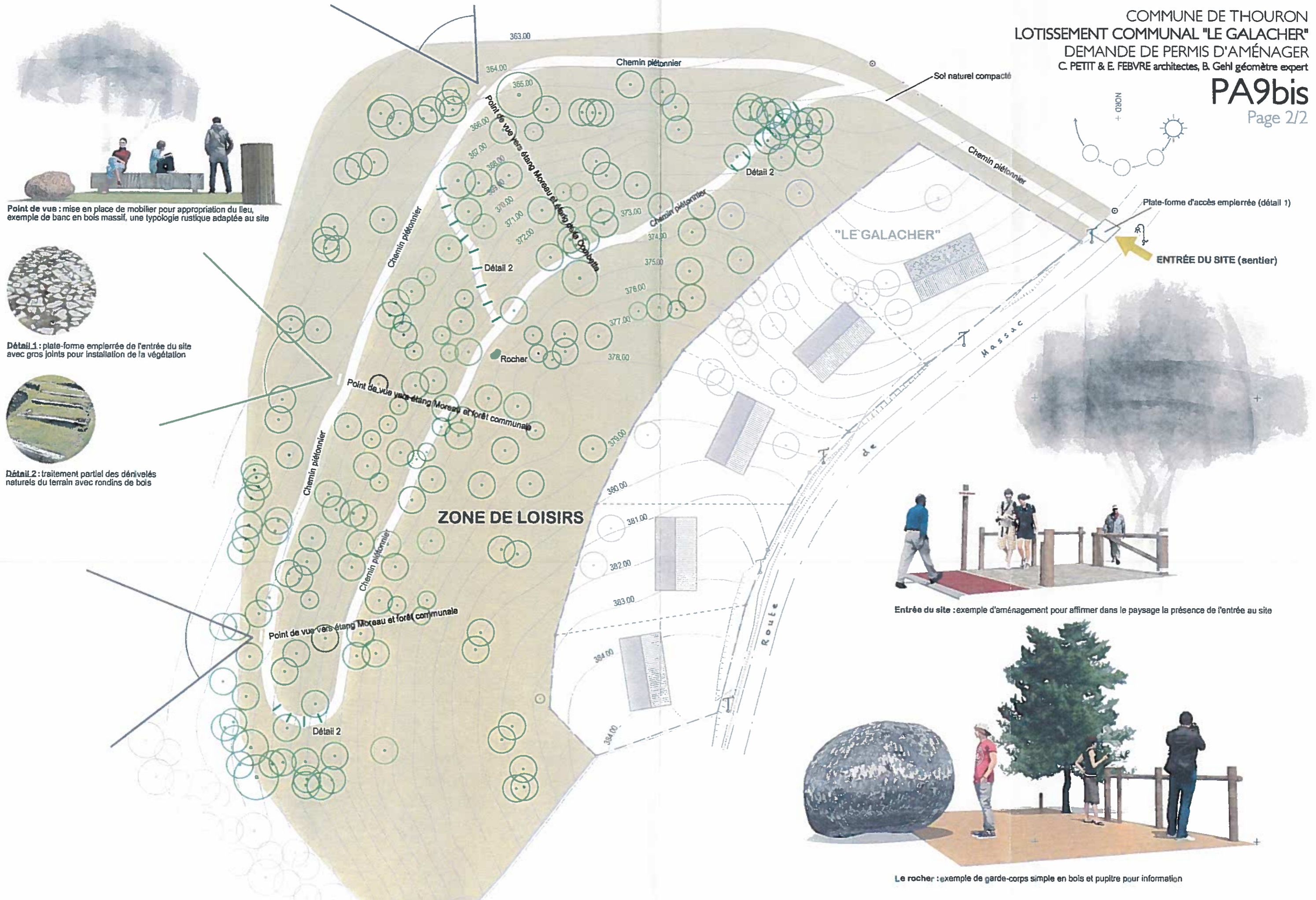


- LÉGENDE:**
- ➔ Accès au lot
 - - Limite du lotissement
 - ▨ Zone de constructibilité
 - ➔ Sens du faîtage à respecter
 - ⊙ Arbre à abattre
- Surface totale du terrain brut : 6 072 m²



Légende :

-  Zone nécessitant un aménagement particulier
-  Cheminement piéton
-  Sentier pédestre
-  Ouverture visuelle à favoriser
-  Élément particulier du lieu (rocher)



Point de vue : mise en place de mobilier pour appropriation du lieu, exemple de banc en bois massif, une typologie rustique adaptée au site



Détail 1 : plate-forme empierrée de l'entrée du site avec gros joints pour installation de la végétation



Détail 2 : traitement partiel des dénivelés naturels du terrain avec rondins de bois



Entrée du site : exemple d'aménagement pour affirmer dans le paysage la présence de l'entrée au site



Le rocher : exemple de garde-corps simple en bois et pupitre pour information

RÈGLEMENT DU LOTISSEMENT COMMUNAL "LE GALACHER"

• Dispositions générales :

Le présent règlement fixe dans les limites définies par les articles R-441-1 à R-442-25 du Code de l'Urbanisme, les règles et les servitudes d'intérêt général imposées aux futurs propriétaires des terrains compris dans le présent lotissement communal dénommé "Le Galacher". Soit les règles extraites et complétées du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Thouron et notamment celles de la zone AUct pour l'ensemble du lotissement. Ce règlement est opposable à quiconque détient, à quelque titre que ce soit, un terrain compris dans l'assiette foncière du lotissement, tel que le périmètre en est défini au plan de composition et autres documents graphiques du dossier de demande d'autorisation. Les dispositions du présent règlement ne deviendront définitives qu'après leur approbation par l'autorité administrative.

• Dispositions particulières :

Il est recommandé aux acquéreurs de se référer à la liste des principales prescriptions et recommandations pour les constructions neuves en zones protégées, réalisée par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Haute-Vienne (UDAP87), et disponible en Mairie de Thouron ou auprès des Services du UDAP87. De plus, les architectes et techniciens du UDAP87 et du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Vienne (CAUE87) sont disponibles pour apporter conseils et recommandations avant l'élaboration de tout projet architectural faisant l'objet d'une demande de permis de construire.

SECTION I : NATURE DE L'OCCUPATION OU DE L'UTILISATION DU SOL

• Article 1 - Occupations et utilisations des sols interdites :

Conforme au PLU.

• Article 2 - Occupations et utilisations des sols soumises à des conditions particulières :

Conforme au PLU.

SECTION II : CONDITIONS DE L'OCCUPATION DU SOL

• Article 3 - Accès et voirie :

- 1) Accès :

Conforme au PLU.

- 2) Voirie :

Sans objet.

• Article 4 - Desserte par les réseaux :

- 1) Eau potable :

Conforme au PLU.

- 2) Assainissement :

. Faux usées :

Conforme au PLU.

. Faux pluviales :

Conforme au PLU.

- 3) Réseau électrique et téléphonique :

Conforme au PLU.

- 4) Énergie :

Tous les modes d'utilisation d'énergies renouvelables sont autorisés dans ce lotissement à condition que ces installations